

CONSEIL D'ECOLE DU 14 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL

Nom	Présent	Excusé	Suppléant
Directeurs d'écoles, présidents du conseil d'école			
Mme Geney-Guerittot	X		
M Marion	X		
Enseignants			
Mme Solombrino	X		
Mme Glandy	X		
Mme Lapeyre	X		
Mme Lyonne-Laforet	X		
Mme Bouix		X	
Mme Broussou-Delbarre	X		
Mme Berger	X		
Mme Gippet	X		
Mme Guerrier		X	
Représentants du RASED			
Mme Ravet, psychologue scolaire		X	
Représentants des parents d'élèves titulaires			
Mme Dallard	X		
Mme Vera		X	
M. Bouziat		X	
Mme Ratigner	X		
Mme Monge	X		
Mme Meunier	X		
Mme Crebessegues		X	
Mme Bonnet		X	
Mme Revelard	X		
Mme Lechot		X	X
Mme Franco		X	X
Inspecteur de l'Education Nationale			
M. Caroff		X	
Maires des communes ou leurs représentants			
M. Solombrino (Vertrieu)	X		
Mme Berthelot (La Balme les Grottes)	X		
Mme Tavernese (La Balme les Grottes)	X		
DDEN			
Mme Cagnin		X	
Mme Laroche	X		X
Voix consultative			

Procès-verbal établi le 14 novembre 2023
 Les présidents, Mme Geney-Guerittot et M. Marion
 Les secrétaires de séance, Mmes Gippet et Berger

1. ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

Présentation du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté)

Sur nos écoles, le RASED se compose d'un maître E (Mme RUIZ Béatrice) et d'une psychologue (Mme RAVET Martine).

Fonctionnement du RASED

Le RASED de Montalieu travaille sur 15 communes soit 17 écoles.

Cela représente environ 1900 élèves.

Il travaille potentiellement sur toutes les écoles, pour tous les niveaux.

La maîtresse E intervient à la demande des enseignants.

La psychologue intervient à la demande des parents (04 74 88 48 87 et rased-montalieu@ac-grenoble.fr) ou des enseignants mais seulement avec l'autorisation des parents.

1.1. Élection des RPE et conseil commun aux deux écoles

L'élection des Représentants des Parents d'Élèves a eu lieu dans chaque école. La liste des parents élus a été affichée comme prévu.

Sont élus pour cette année scolaire :

<u>Ecole la Balme</u>	<u>Ecole Vertrieu</u>
Mme Meunier	Mme Dallard
Mme Crebessegues	Mme Vera
Mme Bonnet	M. Bouziat
Mme Revelard	Mme Ratigner
Suppléantes :	Suppléante :
Mme Lechot	Mme Monge
Mme Franco	

Les écoles de La Balme et de Vertrieu fonctionnent en tant que Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis plusieurs décennies. Tous les partenaires du Conseil d'École ont appris à travailler ensemble.

Ainsi, les équipes enseignantes échangent afin d'offrir à chaque élève un parcours riche, serein et positif. Les deux écoles travaillent ensemble à travers un projet d'école commun et d'autres projets communs.

Les directeurs encouragent les RPE à travailler ensemble pour toutes les questions relatives au RPI.

Il est proposé aux membres du conseil de réaliser pour cette année scolaire des conseils d'école communs aux deux écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le vote est effectué à main levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité, sans abstention.

1.2. Effectifs du RPI (2023 – 2024)

Répartition par classe d'âge	Répartition par classe
PS : 27	PS : 27
MS : 15 + 13	MS - GS : 22
GS : 14	MS - GS : 20
CP : 20	CP : 20
CE1 : 20	CE1 : 20
CE2 : 20	CE2 – CM1 : 25
CM1 : 28 + 5	CM1 : 28
CM2 : 24	CM2 : 24
Total RPI : 186 élèves (89 sur La Balme et 97 sur Vertrieu)	
Balmolans : 58 + 61	
Vertrolans : 31 + 36	

Des prévisions d'effectifs sont demandées chaque année aux directeurs pour l'année scolaire suivante. Il est important que les informations quantitatives dont tous les partenaires de l'école (mairies, RPE, parents, ...) peuvent disposer nous soient communiquées afin de pouvoir transmettre à la DSDEN des chiffres qui s'approchent le plus possible de la réalité. Ces chiffres déterminent la carte scolaire pour l'année prochaine, à savoir le nombre de classes dans chaque école. Ils peuvent amener l'administration à fermer ou ouvrir des classes.

1.3.Règlements intérieurs et organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires

Règlement intérieur :

Les directeurs proposent de modifier les règlements intérieurs des deux écoles comme suit :

Pour l'école de La Balme

- Modifications concernant les articles : 1, 3, 4.

Pour l'école de Vertrieu

- Modifications concernant les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7

Vote des règlements intérieurs : Les règlements sont votés à main levée pour chaque école et adoptés à l'unanimité, sans aucune abstention.

Organisation des APC

Les APC sont organisées de la manière suivante :

- A la Balme : les mardis, jeudis de 16 h 15 à 17 h.
- A Vertrieu : les lundis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 30.

Il n'est pas possible de proposer les APC sur la pause méridienne puisque le temps de pause obligatoire pour les élèves est de 1H30. Les horaires du RPI ne permettent pas ce temps de repos si on y ajoute des APC.

Les PS ne participent pas aux APC du fait de leur jeune âge.

Rappel des textes : « Organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, les activités pédagogiques complémentaires contribuent à la réussite de chaque élève. Elles doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles. »

Les enseignants se réunissent en conseil des maîtres afin de proposer les APC aux élèves qui en ont besoin, sur des points différents des programmes scolaires.

Les parents peuvent accepter ou non l'aide proposée à leur enfant, mais l'élève doit être présent sur la totalité des séances pour que l'aide apportée soit bénéfique. Les APC ne sont pas un temps de loisir mais un temps d'apprentissage et de renforcement sur des compétences ciblées et adaptées à chaque élève.

Chaque école gère librement les propositions d'APC avec des petits groupes qui peuvent varier ou non selon les périodes.

Les mairies des deux communes offrent la possibilité de rester au périscolaire de la commune de l'école de l'enfant, si celui-ci habite la commune voisine. Les élèves seront prioritaires à condition d'avoir rempli en amont le dossier d'inscription auprès de la mairie concernée.

Les directeurs d'école n'ont plus la charge des APC, afin de se concentrer sur la gestion administrative des écoles.

1.4.Modalités de communication à l'école

École de la Balme

Toute absence d'élève doit être signalée le jour même par un appel téléphonique à l'école et non par mail.

Remarque des parents : Certains parents font remonter la difficulté de rejoindre l'école le matin pour prévenir de l'absence de son enfant.

Réponse de la directrice :

Il y a eu par le passé quelques soucis avec le nouvel équipement téléphonique lors de sa mise en place. Mais tout est rentré dans l'ordre. De plus chaque matin, il y a toujours un enseignant présent à l'école à partir de 7h30 et nous répondons au téléphone, donc normalement, il est possible d'indiquer une absence.

Remarque des parents : Y aura-t-il un trombinoscope du personnel de l'école ?

Réponse de la directrice : Oui, c'est en cours de réalisation.

Ecole de Vertrieu

Toute absence est à signaler. Privilégier l'appel téléphonique et éventuellement un message sur le répondeur de l'école avant 8h40. Le papillon d'absence est à compléter à chaque absence lors du retour de l'enfant.

Rappel des deux écoles :

Les enseignants ne gèrent pas les inscriptions à la cantine et au périscolaire. Nous ne disposons pas des moyens pour agir sur celles-ci.

Il revient aux familles de faire le nécessaire par elles-mêmes en contactant les services communaux.

Communication concernant le Balmeabus et rappel des responsabilités des différentes parties

Un règlement intérieur a normalement été signé par les responsables légaux des enfants. Il convient de s'y conformer. Ainsi, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur montée effective dans le bus.

Remarque des parents :

L'utilisation d'Educartable sur l'école de Vertrieu est apprécié.

1.5. Gestion des absences des enseignants

Depuis la rentrée 2023, la DSDEN a repris la gestion des remplacements en lieu et place des circonscriptions :

Toute absence imprévue n'est plus remplacée le jour-même. Les enfants présents à l'école sont répartis dans les classes.

Les remplacements sont organisés par la DSDEN la veille avant 15h pour le lendemain. L'information est communiquée uniquement par mail aux écoles entre la fin d'après-midi et le début de matinée suivante.

Les directeurs communiquent le plus rapidement possible auprès des familles dès qu'ils possèdent une information.

1.6. Le temps de récréation

Question des parents de la Balme : Est ce que les récréations ont lieu pour toutes les classes en même temps ?

Réponse de la directrice : Les temps de récréation ne sont pas les mêmes en maternelle et CP. Toutefois il y a des temps communs, notamment pour que les fratries puissent se voir mais cela ne concerne pas la totalité du temps de récréation.

2. VIE DE L'ECOLE

2.1. Bilan des Coopératives Scolaires

Le trésorier de chaque école présente le bilan de la Coopérative Scolaire pour l'année 2023/2024.

La coopérative scolaire permet de financer du matériel pédagogique, des livres ou des jeux, ainsi que des projets ou spectacles en complément du Sou des Écoles.

La Balme : Solde de + 1713, 39 € en septembre 2023. La vente des photos et les cotisations perçues sont les principales ressources financières sur l'année écoulée. Une tombola a été organisée en 2022-2023.

Une subvention de la mairie est aussi allouée à la coopérative scolaire.

Les dépenses principales pour l'année écoulée ont été le paiement de l'intervention d'un jardinier pour le jardin de l'école en automne et au printemps ainsi que l'achat de fournitures scolaires et de livres (abonnements, série de lecture suivie en CP...)

Vertrieu : Solde de + 2 670€ en septembre 2023.

Les photos, et les cotisations perçues sont les principales ressources financières sur l'année écoulée.

Une subvention de la mairie est aussi allouée à la coopérative scolaire (900 euros soit 9 euros par élève environ).

Une subvention supplémentaire de la mairie de 500 € pour l'achat de tablettes a été faite. Les tablettes ont été achetées en septembre.

Les dépenses principales pour l'année écoulée ont été l'achat de livres pour les classes pour environ 1000 € et l'organisation de différents projets (petit déjeuner anglais, journée handisport pour 650 €).

2.2.Sécurité

2.2.1. Santé de l'enfant

Il est impossible de signaler tous les bobos survenus : une griffure ou une éraflure est traitée par les adultes immédiatement mais n'entraîne pas de communication écrite en surplus si la personne responsable n'en voit pas l'utilité. En cas de bosse, une information papier ou oral est systématiquement faite à la famille concernée. Pour un cas plus « important », la famille est appelée systématiquement.

Même en l'absence de protocole sanitaire spécifique, nous rappelons qu'un enfant malade, fiévreux, ne vient pas à l'école : comme toute personne, il a besoin d'un temps de repos pour se remettre. De plus, il n'est pas à même de profiter des apprentissages lorsqu'il souffre. Il peut également contaminer ses camarades et les adultes de l'école (ce qui peut provoquer des absences difficilement remplaçables).

L'infirmière scolaire est intervenue sur la 1^{ère} période auprès des enfants de CE2 afin de réaliser un bilan de santé. Elle établit si besoin des préconisations pour l'enfant.

2.2.2. Sécurité des enfants

Pour le Balmeaubus :

Les enfants présents aux arrêts de ce bus communal restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur montée dans le bus. Un enfant laissé seul à l'arrêt du bus relève de la décision de ses parents.

Ainsi, en cas de retard du bus, l'école ne peut communiquer auprès des familles sur une absence éventuelle de l'enfant, qu'après l'arrivée du bus.

Exemple : un enfant est seul à l'arrêt du Balmeaubus. Ce dernier arrive avec 10 minutes de retard à l'école. Si l'enfant n'est pas présent, son retard ou absence sera réellement constatée à l'arrivée du bus.

Les écoles n'ont pas la responsabilité de la prise en charge des enfants des hameaux par le bus. De plus, les enseignants sont au même moment avec les élèves déjà présents à l'école.

2.2.3. Sécurité incendie et PPMS

Un exercice incendie a été effectué dans les deux écoles.

L'évacuation de tous les élèves s'est déroulée rapidement et en bon ordre sur l'école de la Balme.

Un dysfonctionnement a été remarqué sur l'école de Vertrieu : l'alarme du bâtiment principal ne s'est pas déclenchée. Ce problème a été pris en charge immédiatement par la commune.

Un exercice PPMS attentat-intrusion a été organisé sur l'école de Vertrieu. Un scénario de confinement a été retenu.

Un exercice PPMS confinement pour risques majeurs est prévu durant l'année.

Les événements qui se sont déroulés avant les vacances ont entraîné une élévation du niveau d'alerte vigipirate. Chaque commune met en place les moyens de sécurisation nécessaires selon la configuration de l'école concernée.

2.3.Évaluations nationales

Comme l'année précédente, les évaluations nationales ont permis une évaluation diagnostique des progrès et des difficultés des élèves ; elles ont permis notamment d'aider à la formation des groupes d'APC et de mettre en place des dispositifs de différenciation pédagogique dans l'intérêt des élèves.

Ces évaluations sont mises en place sur les classes de CP, de CE1 et de CM1.

En CM1 la priorité est mise sur les difficultés de lecture. Les premières séances d'APC sont donc dédiées à la fluence.

Des évaluations nationales sont annoncées pour la rentrée prochaine en CM2 également.

2.4.Éducation à la sexualité

Le Ministère demande à ce qu'une information soit réalisée sur ce sujet lors du 1^{er} Conseil d'École.

De nombreuses contre-vérités circulent à ce sujet sur les réseaux sociaux par le biais de certaines associations se réclamant de la défense des élèves et des familles.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble rappelle que « L'Éducation à la sexualité a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. »

Concrètement au sein des écoles du RPI :

Dans les classes les plus petites (cycles 1 et 2) la question est abordée à différents moments de l'année scolaire en EMC et QLM (Questionner Le Monde) : connaissance du schéma corporel, règles d'hygiène, débat sur l'égalité fille-garçon et le respect du corps de l'autre,

Dans les classes de cycle 3, l'accent est porté sur l'acceptation des différences physiques et le respect de chacun, la lutte contre le harcèlement.

En CM2 un point plus précis est fait sur la connaissance du corps avec les transformations liées à la puberté.

2.5.Éducation Morale et Civique

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les élèves scolarisés à partir du CE2 ont complété ce jour un questionnaire envoyé par le ministère.

Il s'agit d'un questionnement anonyme ayant pour but de visualiser de manière globale la situation de l'école, et de chaque classe, sur cette problématique. Un retour sera fait par la direction auprès des familles dans les meilleurs délais.

Remarque des parents :

La gestion des comportements par une échelle spécifique sur le RPI donne l'impression que les enfants sont constamment évalués et peut entraîner une pression trop forte. Il est fait remarquer que les adultes n'ont pas d'échelle de comportement sur leur lieu de travail.

Réponse des directeurs et des équipes :

Les choix pédagogiques réalisés par les enseignants au sein de leur classe n'ont pas à être discutés au sein du Conseil d'Ecole.

Nous tenons à préciser cependant, qu'il ne nous paraît pas opportun de comparer le comportement d'un adulte responsable dans son milieu professionnel à la gestion du comportement d'un enfant au sein d'une classe.

Pour rappel, l'école a pour mission d'aider, avec les familles, à former des citoyens capables d'évoluer en société : respect des règles et des lois. La mise en place de systèmes dédiés à l'évaluation de son comportement par l'élève relève de l'enseignement moral et civique.

Ce point, déjà évoqué l'année dernière, ne sera plus traité les prochaines fois.

3. Moyens

3.1.Hygiène

Rappel des deux écoles : Pour les petits incidents du quotidien, nous disposons de quelques vêtements de rechange. Nous rappelons aux familles que tout vêtement prêté doit être rendu propre dans les meilleurs délais.

Dans les deux écoles nous apprenons aux enfants à devenir autonomes dans l'apprentissage à la propreté.

Sur l'école de Vertrieu :

Il est demandé aux élèves de passer aux toilettes durant les récréations. Un rappel est réalisé avant la fin de la récréation par un 1^{er} son de cloche.

Au retour en classe, il est demandé aux élèves de patienter durant la 1^{ère} heure sauf urgence.

Sur l'école de la Balme :

Pour les élèves les plus âgés (GS/CP), il est rappelé aux élèves de passer aux toilettes en début de récréation.

En cas d'urgence, l'élève peut se manifester et l'enseignant n'interdit pas le passage aux toilettes.

De manière générale, l'enseignante ou l'Atsem aide si elle est sollicitée par l'enfant pour l'essuyage. Mais l'équipe éducative ne peut se substituer au nécessaire apprentissage de la propreté à la maison.

3.2. Transport scolaire

Deux bus sont désormais affrétés le matin par le département pour éviter que plusieurs enfants se retrouvent sur la même banquette.

Remerciement des parents sur ce point.

Les parents des hameaux de la Balme remercient pour la mise en place du Balmeabus, matin et soir.

Question à la mairie de la Balme :

Est-il possible d'envisager une inscription au jour le jour pour le Balmeabus ?

Réponse des directeurs :

Nous rappelons que lors de la mise en place de ce service communal, il a été défini dès le départ que, pour des raisons de sécurité, les inscriptions se feraient à l'année. Les enseignants n'ayant pas la possibilité de gérer des sorties individualisées tous les jours.

Réponse de la mairie de la Balme :

Le cas par cas n'est pas possible : le fonctionnement du Balmeabus est lié aux employés communaux et aux enseignants.

Question à la mairie de Vertrieu :

Il est fait remarquer que la gestion du parking est compliquée sur Vertrieu. Ce point a déjà traité maintes fois. Il ne le sera plus, la commune ayant déjà mis en œuvre différentes solutions.

Rappel sur le retour du bus école-école le soir : Ce bus ne transporte que des élèves de plus de 6 ans. A partir de 6 ans, il n'y a aucune obligation d'accompagnateur. C'est donc la conductrice qui installe et vérifie que les enfants sont attachés.

3.3. Cantines et périscolaires

3.2.1. Périscolaire

Remarque à la mairie de Vertrieu :

Les parents remercient la commune pour l'élargissement des capacités d'accueil grâce à la présence d'une deuxième animatrice.

Questions à la mairie de la Balme :

La sécurité des enfants lorsque le périscolaire du soir se fait à l'arrière de l'école est-elle correctement assurée ? (accès au portail par tout le monde car non fermé.)

Réponse de la commune :

Le problème survenait lorsque les enfants sont dans le parc à l'arrière de l'école côté préfabriqué.

Il est vrai que la sonnette dans le préfabriqué ne suffisait pas dans ce cas-là, car la personne de surveillance n'entendait pas sonner et effectivement le portail restait ouvert.

La solution a été de laisser le grand portail fermé et de faire passer les parents de l'autre côté puisqu'il y a toujours une personne dans la cour ou à l'intérieur dans la cantine (il y a le visiophone).

Par contre il faudrait que les parents pensent à bien refermer le portail quand ils ressortent de l'école car plusieurs fois, celui-ci n'a pas été fermé correctement.

Tous les portails demeurent ainsi fermés.

3.2.2. Cantine

Proposition à la mairie de Vertrieu :

Est-il envisageable d'utiliser les restes des desserts du midi (laitage, pain, fruits etc...) comme goûter pour éviter le gaspillage ?

Réponse de la commune :

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire les repas commandés sont en nombre suffisant mais pas excédentaire. Il ne reste donc que peu de quantités.

Par ailleurs il faudrait tenir compte des allergies de chacun, cette gestion pourrait être problématique.

4. Remerciements

Les familles remercient globalement l'ensemble des personnels en charge du fonctionnement du RPI (enseignants, aesh, employés communaux et communes).

Parole au DDEN

Tous les points ont été vus et tout est mis en place pour le bien être des élèves.

Parole aux Mairies

Mairie de Vertrieu :

Une pompe à chaleur réversible a été installée dans la cantine. Il y en aura une en début d'année 2024 au périscolaire. La mairie remercie l'équipe enseignante pour la qualité des échanges réalisés.

Mairie de La Balme :

Des travaux de 1530 euros HT ont été faits concernant les sanitaires. Des réparations du système de chauffage sont en cours de réalisation. Il fait cependant chaud dans les classes grâce à l'ajout de radiateurs électriques.

Les réparations ont été achevées le vendredi 17/11/23, le chauffage par géothermie fonctionne désormais parfaitement.

Un renfort au périscolaire du matin est en place depuis le retour des vacances d'automne. Cela concerne le mardi et le jeudi de 7h30 à 8h20 en raison du nombre d'enfants inscrits (34 et 32).

Le repas intergénérationnel aura lieu le dernier vendredi de chaque période.

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées au **mardi 5 mars à 18h à l'école de la Balme** et au **mardi 18 juin à 18h à l'école de Vertrieu.**

Les questionnaires seront distribués aux familles les semaines du 5 février pour un retour au 15 février et du 27 mai pour un retour au 6 juin au plus tard.